



Compte rendu du Comité Directeur SNGRPC
du Mercredi 5 Mai 2021 (18h-20h)

Présents (MS Teams): Jean-Luc Wuhrlin, Dominique Laplante, Nicolas Billiard, Jean-Louis Barlatier, Jean-Louis Saudrais, Corinne Tournassat, Benoit Audema, Michel Chadelas, Patrick Locheron, Denis Reynaud, Christian Charée, , Jean-Claude Monceaux, Guy Valentin, Jean-Louis Lecoq, Guy Llata

Excusée : Marie-Paule Kieffer

Absents : Serge Mikoff, Gilles Grasset

1. Rappel de la politique de gestion comptable des provisions financières.

En réponse à la question de Patrick Locheron faite préalablement au CD et à la commission de développement, Jean-Luc Wuhrlin a souhaité rappeler les principes de la politique de gestion comptable des provisions financières.

Jean-Louis Saudrais et Jean-Louis Barlatier ont rappelé en réponse à la question de Patrick l’historique des provisions. Jusqu’en 2012 le montant des provisions était d’environ 50 à 55k€. C’était le résultat d’excédents de nombreux exercices dont la destination a toujours été le remplacement « un jour » de l’outil de travail Canta D’Oc (liée à une décision d’AG pas forcément formalisées).

Durant la mandature de Serge Mikoff ce montant est passé à plus de 100k€ résultat de plusieurs années fortement excédentaires résultant d’une politique financière prudente appliquée avec rigueur par notre trésorier, dont l’une sur la période 2012/2013 où durant une année il n’y a pas eu de secrétaire et le secrétariat a été assuré bénévolement par Josette Mikoff. S’est ajoutée la convention voile légère qui malgré la baisse de la subvention communal 12500€ au lieu de 25000€ s’est avérée positive pour le budget général. La destination de ces provisions a encore été le remplacement de Canta D’Oc (estimé à 30k€) ou d’un semi-rigide, même si elle n’est pas nécessairement cantonnée en compta / discussion en AG, partagé avec une provision de fond de roulement correspondant à une année de budget pour parer aux éventuels problèmes et à la variabilité des subventions.

Avenir des provisions :

Une grosse partie doit être obligatoirement conservée et cantonnée (à minima 50k€) car c’est la volonté des adhérents aux AG. Il est tout à fait envisageable de faire un emprunt le moment venu où il faudra remplacer l’un des bateaux (*note du secrétaire : il est tout à fait possible pour une association de faire un emprunt, soit auprès d’une banque, soit auprès d’une collectivité, soit auprès d’une autre association, soit enfin auprès d’un adhérent. Voir <https://www.helloasso.com/blog/une-association-peut-elle-emprunter/> et https://www.assistant-juridique.fr/emprunt_association.jsp).*

Sur les 50-70k€ restants une partie doit financer le fond de roulement notamment en début d’année, dans l’attente des subventions (nous sommes dépendants des subventions qui sont aléatoires et si



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

versées, le sont souvent en fin d'année, donc nous devons avancer régulièrement les fonds), ainsi que le risque d'un pb budgétaire : réduction de subvention ou autre. On s'aperçoit qd même que dans le contexte actuel nous n'avons pas eu à les utiliser. Enfin la dernière partie peut permettre effectivement divers financements : achat judicieux, plan de relance ponctuelle etc....

En conclusion :

Jean Luc Wuhrlin a confirmé pour l'avenir reconduire ce principe de gestion en « Bon Père de Famille » avec une année de budget d'avance.

Jean-Louis Barlatier recalculera le fond de roulement nécessaire à la trésorerie.

2. Point Financier

Jean-Louis Barlatier a présenté le compte de résultats au 30 avril 2021.

Le bilan est actuellement un excédent d'environ 12k€. A 1/3 de l'année, 90% des recettes ont été rentrées avec les adhésions (environ 200 à ce jour) et des subventions de la mairie déjà rentrées, mais seulement 1/3 des dépenses ont été effectuées, restant notamment le poste principal du salaire de la secrétaire. Le système de chômage partiel en période Covid a été utilisé et adapté en fonction de nos besoins jusqu'en avril. A partir de Mai, il est prévu que la secrétaire reprenne à temps plein, néanmoins, le système de chômage partiel a été demandé au cas où il faudrait à nouveau réduire la voilure en raison du manque d'activité.

Il reste des subventions à recevoir, mais elles ne sont pas garanties (pas de réponse à ce jour), notamment sur la subvention voile légère qui dépend de la reprise d'activité de l'école de voile.

Il est aussi possible de réduire les dépenses d'entretiens des bateaux, ce sera donc révisé sur le budget prévisionnel.

Lors du prochain CD le Compte de résultats sera rapproché du budget prévisionnel.

3. Plan de relance

Comme évoqué lors du précédent Comité Directeur et en Commission de Développement, Jean-Louis Saudrais a présenté son Plan de Relance COVID 21.

Le Plan, applicable jusqu'à fin 2021, vise tant les propriétaires que les équipiers hors les manifestations Mini Max et Dragon du fait de leur spécifiée des coûts ou du financement (compétence association des dragons pour les dragons, la SNGRPC est prestataire), et de la Ronde SNSM.

Le programme manifestation est accessible tant aux adhérents qu'aux non adhérents

PROPRIÉTAIRE

Participation :

Entraînement (si entraînement)	Adhérent :Gratuit Non Adhérent : 15€
Régates inscrites au calendrier FFV	Adhérent : Réduction de 50% du tarif hab



SOCIÉTÉ NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

EQUIPIER (pour une partie, l'adhésion au club est motivée pour la prise de licence)

- Offre découverte à 20€, pour rappel cette mesure existe déjà.

- À partir de septembre : Élargissement de la primo adhésion à tous les équipiers adhérents 2020 ou pas. (Mesure déjà en place pour les nouveaux équipiers non adhérents mais peut-être pas très connue) La primo adhésion est la souscription de l'adhésion à partir de septembre mais valable jusqu'à la fin de l'année suivante, facilite la souscription des équipiers de la saison d'automne alors que notre année d'exercice se termine en décembre.

FINANCEMENT :

Rappel: le budget prévisionnel 2021 voté en AG est équilibré avec la reprise d'excédents 2019.

Le financement de ce plan suivant les choix retenus reviendrait à prélever 2 à 3% des provisions (2 à 3000€)

Vote 1 : Gratuité des entraînements Covid pour les adhérents, 15€ pour les non adhérents.

Exprimés : 15 +1 (procuration MPK)

Résultats : NSPP=1/contre=6+1(MPK)/Pour=8 => Approuvé

Note : pour l'entraînement en remplacement du Lacaze du 8-9/05/2021, le tarif et la communication ayant déjà été avancé depuis 1 semaine, la gratuité pour les adhérents ne sera pas appliquée.

Vote 2 : réduction de 50% du tarif habituel des régates pour les adhérents.

Exprimés : 15 +1 (procuration MPK)

Résultats : NSPP=1/Contre=8+1(MPK)/Pour=6 => Rejeté

Vote 3 : report de la primo adhésion 2020 sur 2022 (adhésion club uniquement, la licence devra être évidemment reprise).

Exprimés : 15

Résultats : NSPP=1/Contre=0/Pour=14 => Approuvé

Note : une communication sur l'offre découverte et la primo-adhésion devra être faite auprès des équipiers et des propriétaires en les incitant à en faire la promotion.

Dans le cadre de la relance, Corinne Tournassat a présenté la CAMPAGNE 2021 « PROJET SPORTIF FEDERAL FFVoile » de l'Agence Nationale du Sport. Les dossiers sont à soumettre avant le 10 Mai 2021 pour obtenir des subventions.

Le CDV a soumis 2 dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la promotion de la féminisation de la pratique de la voile, l'un sur la réduction de la prise de licence et de cotisation des adhérentes, l'autre sur la gratuité des régates pour les équipages majoritairement féminins. Corinne doit préparer les communications pour en faire la promotion.

Le club doit aussi soumettre des dossiers de demandes, mais il n'y a pas beaucoup de pistes de travail autre que le développement des entraînements.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

4. Politique Tarifaire 2021-2022 (prix des différentes manifestations : challenge, régates voile loisir, ronde, Entraînements, repas, etc..)

A la demande de Jean-Louis Saudrais, une discussion sur la politique tarifaire 2021-2022 (hors situation Covid) a été préparée.

La première discussion concerne l'application d'une majoration de 5€ du prix si l'inscription du bateau (l'équipage peut se faire ultérieurement) à l'événement n'est pas faite au travers de la plateforme en ligne Assoconnect, c'est-à-dire au bureau du club, et/ou au-delà de la date limite fixé par l'organisateur (en général 24h avant la régates).

L'utilisation de la plateforme étant encore trop récente, il a été demandé de repousser la décision ultérieurement (fin d'année) après discussion en Commission Habitable.

Vote 4: Report de la discussion sur la tarification différenciée entre les inscriptions sur Assoconnect et les inscription au bureau ou en retard.

Exprimés : 15

Résultats : NSPP=1/contre=1/Pour=13 => Approuvé

La seconde discussion concerne la reprise du tarif de référence des régates. Celui-ci est maintenu par rapport aux tarifs appliqués en 2019, néanmoins ils peuvent être adaptés par l'organisateur en fonction des coûts supplémentaires engagés (ex : places de port, bien que la tradition veuille que l'accueil des régatiers soit gracieux) et des animations, et en consultation du Comité Directeur.

La grille tarifaire (hors animation) de référence pour terminer l'année est la suivante :

Type d'épreuve	Tarif de référence
Entraînements	A discuter pour 2022
Rondes	10€
Ronde SNSM	20€
Challenge de la Baie	25€
Trophée 30/16	20€
Week-end de régates 2J (Gardianne/Sétoise)	25€
Régates conviviale 1J (Toi&Moi/UShip/Estivale/etc.)	15€
MiniMax	190€(solo)/220€(duo)
Défi du Lion	75€

Néanmoins Denis Reynaud souligne qu'une augmentation des régates conviviales à 20€ au lieu de 15€ permettra aux organisateurs d'avoir qq moyens supplémentaires pour des prix et autres lots amenant plus de convivialité.

La tarification actuelle semble bien fonctionner puis que le compte résultats est positif depuis 10 ans. S'il est souhaitable que chaque manifestation nautique ait un budget à l'équilibre, il reste tolérable qu'une ou deux épreuves puissent avoir un budget déficitaire car certaines finissent généralement bien bénéficiaires.

La grille tarifaire sera quoiqu'il en soit rediscutée Q3/Q4-2021 pour les tarifs 2022.



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

5. Réécriture de la convention des places de régatiers et règlement d'attribution

La convention de place de régatiers a été réécrite. Ces places de régatier, allouées par la Régie et gérées par la SNGRPC sont actuellement au nombre de 5.

La condition de participation à 60% du programme des régates FFVoile, et les autres conditions sont maintenues. L'une des modifications de la convention porte sur le souhait à ce que les régatiers bénéficiant d'une de ces places s'engage à participer à au moins à une opération porte ouverte ou Rondes du Club avec leur bateau ou en tant que skipper-confirmé afin de promouvoir la pratique de la voile.

La nouvelle convention a été partagée au préalable aux membres du CD et quelques retours ont été fait sur des éléments de forme et seront pris en compte pour la version finale.

La convention a été complétée par un règlement d'attribution qui était inexistant jusqu'à ce jour afin de cadrer la liste d'attente et d'attribution de ces places.

6. Retour sur la réunion convention sur les moyens avec la régie

Une réunion sur la convention de moyens a eu lieu le Vendredi 23 avril entre la SNGRPC et la Régie, en présence de Jean-Luc Wuhrlin, Jean-Louis Saudrais et Nicolas Billiard pour la SNGRPC, et Michel Cavaillès, Valérie Holt et Jean-Romain Brunet, le nouveau directeur du port, pour la Régie. Ce fut l'occasion de rencontrer le remplaçant de Michel Cavaillès qui a pris depuis sa retraite fin Avril 2021.

Le but de la réunion était de réactualiser et consolider la convention de moyens existante depuis 2015. La régie semble globalement d'accord sur le principe.

Ce fut aussi l'occasion de remercier à nouveau la Régie pour son soutien :

- 5 places de port pour les régatiers en gestion club avec engagements pour les bénéficiaires de participer à 60% du programme FFVoile.
- Gratuité du port pour les régatiers une semaine avant et une semaine après une régates

et aussi réaffirmer nos objectifs :

- Faire passer la moyenne de 20 bateaux/régates rapidement vers une moyenne au minimum de 25 bateaux/régates dans les 2 ans, avec les moyens suivants :
 - Prise en compte de l'évolution des attentes des adhérents existants afin d'améliorer notre programme
 - Favoriser la découverte de notre club parmi les plaisanciers de Port Camargue au travers d'opérations portes ouvertes fortement médiatisées et organisées
 - Favoriser la venue des régatiers d'origine extérieure avec l'aide de la régie

De nouvelles demandes ont donc été formulées pour la révision de la convention de moyens :

- Obtenir 2 places de port de régatier en gestion club afin de purger notre liste d'attente
- Ajout d'un nouveau dispositif sous forme d'un test sur 2 ans limité à 5 places. Le principe consisterait à permettre le renouvellement du forfait saison au-delà des 2 forfaits consécutifs (au lieu de la règle du passage au tarif mensuel après un renouvellement du tarif saisonnier) pour les régatiers adhérents de la Société Nautique régatiers sous conditions (respecter l'objectif de participation à 60% des régates FFVoile organisées par le club auquel s'ajoute



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

l’engagement de participer à au moins à une opération porte ouverte avec leur bateau ou en tant que skipper-confirmé)

Ces demandes au nom du club sont en cours d’instruction, et seront discutées en Conseil d’Administration de la régie si elles sont mises à l’ordre du jour.

Affaire à suivre.

7. Retour sur le travail de la commission développement par rapport à l’élaboration de l’étude

La Commission Développement s’est réunie le 13 Avril pour travailler sur la mise en place d’une étude comme précédemment annoncé lors du CD précédent.

Le Projet : Faire un état des lieux afin de tenir compte de l’évolution des attentes de nos adhérents et mieux y répondre.

Notre hypothèse est que la part de notre population de plaisanciers « voile sportive » diminue au profit de la « voile loisir » avec des attentes connexes différentes. C’est une tendance générale que nous devons prendre en compte pour consolider notre club et le développer. L’état des lieux nous permettra de faire un point quantitatif et qualitatif et de dégager des tendances d’évolution à donner à notre club.

Calendrier : les résultats de cette étude doivent nous permettre de construire le programme 2022.

Pour atteindre cet objectif, les résultats devront être étudiés par le comité directeur de septembre 2021 afin d’établir une feuille de route pour les différentes commissions qui travailleront sur le programme 2022. Une présentation de cette étude se fera à l’AG 2022 avec les implications pratiques.

En pratique le sondage devra être envoyé courant juin 2022

Composition de l’étude

Rappel de l’étude sur les plaisanciers de PC

Analyse chiffrée de la structure du club fait par le bureau (années 2018-2019):

- nombre d’adhérents,
- taux de renouvellement,
- homme/femme,
- âge,
- Propriétaires équipiers,
- Evolution des licences annuelles,
- Evolution des licences journalières,
- Analyse des offres découvertes
- Analyse du réalisé régates bateau par bateau
- Analyse du fichier Rondes blanches



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

Sondage

Le sondage prendra en compte :

- les propriétaires adhérents,
- les équipiers adhérents,
- les anciens adhérents

Pour les 2 premières catégories ce questionnaire sera structuré en 6 parties :

- Le profil
- les attentes générales
- les régates
- les croisières
- la formation et l'animation
- la communication
- le bénévolat

Le sondage sous Google Forms doit partir courant Mai pour que les réponses soient reçues avant l'été, où les gens ne seront plus disponibles, pour prendre ensuite les bonnes décisions à l'automne en vue de bien préparer l'année 2022.

8. Rappel du calendrier voile habitable et voile légère

La commission Voile habitable s'est réunie le 7 avril pour discuter de la répartition des régates pour la fin de l'année 2021.

Les Toques ont été supprimées du calendrier.

Le Championnat 30/16 a été allégé du calendrier, car des départs supplémentaires auront lieu lors des régates du Challenge pour cette catégorie. Seul le Trophée 30/16 est maintenu le 24/10/2021.

La Commission Voile Légère confirme le Critérium Voile Légère le 03/10/2021.

9. Préparation Sétoise (22-23/05/2021)

L'avis de course est prêt à être envoyé. Les contacts avec le port de Sète sont positifs, le Quai d'Alger semble déjà acquis, et il est encore possible qu'on puisse se mettre au Port de plaisance. L'évènement restera sans festivité.

Note : l'AC a été envoyé le 06/05/2021 avec le formulaire d'inscription

10. Préparation de la Ronde de Nuit (05/06/2021)

En raison du couvre-feu, ce sera finalement une Ronde de Jour (départ à 14h arrivée avant 21h), car il n'est pas possible de débarquer sous couvre-feu. Il y a un risque que la régata soit quoiqu'il en soit annulée par la préfecture si on garde la formule « de nuit ».



11. Préparation USHIP

L’avis de course est finalisé, reste à finir le formulaire d’inscription et à l’envoyer.

12. Préparation Gardianne

Petit soucis car le port des Saintes veut que les places de port soient payantes. Or il est de tradition que hors saison les ports accueillent gracieusement les régatiers en visite. Pour ne pas créer de précédent, il a été décidé de ne pas aller au Saintes si la situation ne change pas. Une clarification doit avoir lieu dans les jours qui suivent.

Note : suite à un appel avec le directeur du Port des Saintes le 06/05/2021, la gratuité des places serait acquise, à confirmer.

13. Préparation MiniMax

Ajaccio est ok pour l’accueil des bateaux. On compte sur un maximum de 25 bateaux, on peut accepter jusqu’à 30 bateaux. Les préinscrits sur Assoconnect seront prioritaires en cas de surnombre.

23 bateaux de déjà préinscrits, dont 10 bateaux de l’extérieur. Les pré-inscriptions sur Assoconnect se font dans la foulée des relances téléphoniques.

14. Préparation CataCamarguaise

L’avis de course sera publié la semaine prochaine. Le comité de course sera assuré par Cathy Post. On compte sur du monde car JLL ratisse large. JLL appelle néanmoins aux bénévoles pour aider sur la manifestation.

15. Trophée SNGRPC : reformuler en Trophée de la participation aux entraînements ? appliquer des coefs en fonctions des évènements ?

L’absence de régates en raison de la situation sanitaire amène à une réflexion sur la réorganisation du Trophée SNGRPC, avec notamment les idées suivantes :

- La mise en place de coefficients sur certaines régates comme sur MiniMax et Défi du Lion.
- De privilégier la participation (hors entraînement) plutôt que les points.

Le règlement du Trophée sera finalement le suivant :

Le calcul des points se fera en additionnant les points obtenus dans chacune des régates retenues pour ce trophée, sous réserve qu’un classement toutes classes soit réalisable. Lors de certaines régates, notamment celles du challenge, tous les bateaux n’effectuent pas toujours le même parcours ; les résultats des manches où les parcours ont été différents ne seront pas utilisés pour le calcul du résultat de la régata.

Afin d’encourager la participation, toutes les régates auront le même coefficient



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

16. Entrainements de la SNGRPC Bilan – suite à donner

Les entrainements ne doivent pas être des régates déguisées tant que les mesures de restrictions sont en place (relance de PED et des AffMar). Donc aucun classement ne sera établi.

Prochain entrainement en lieu et place de Trophée Lacaze les 8 et 9 Mai.

17. Rapport commission Animation : Calendrier de rentrée

La Commission Animation s’est réunie le 29 Avril dernier pour planifier un Calendrier des animations et formations de veille de régates (soirée, ½ journée, journée).

Ce calendrier sera publié prochainement.

18. Points divers

Christian Charée a demandé l’autorisation à Jean-Luc pour utiliser le local du club pour le tournage d’une séquence vidéo pour une école de cinéma. Ce tournage aura lieu du 8 au 10 Juin 2021.

19. Prochain comité directeur

Mercredi 16 Juin 2021, à 18h, sous MS Teams

Fin de Réunion 20h03

Le 05/05/2021

Secrétaire Général
Nicolas BILLIARD